L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI MATIN, 10 DECEMBRE 1880.

54me Année.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 10 DECEMBRE 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par H. Stern & Co., au No 35, rue de Chartres bottes, souliers et brodequins.

Vente d'une grande et belle habitation.— M. C. E Girardey, ancanteur, vendra à la Bourse St-Charles, jeudi, 16 décembre, la belle et grande habitation connue sous le nom d'"Bilaka", et autrefois sous celui d'"Aurora". Située à quatre milles seulement au dessous de la Nlle-Orléans, sur la rive droite du fleuve, elle offre sous tous les rapports des avantages que les capitalistes sauront apprécier. Nous appelons leur attention sur l'annonce qui paraît presque tous les jours dans l'Abeille. Sur le terrain de façade pourraient être créés de grands établissements industriels. Une partie du fond loué à des cultivateurs risiers, rapporte au propriétaire $3,600 par an. Pour le paiement, les échéances sont espacées de 1 à 4 ans, au dehors du tiers qui doit être acquitté au comptant. Ces conditions sont extrêmement avantageuses.

La Conférence à l'Hôtel de Ville.

Il était aisé de prévoir que cette première conférence du syndicat avec les délégués de l'association des contribuables et les porteurs de bons n'aboutirait pas à un compromis qui fut de nature à donner une satisfaction générale. Cependant on y a remarqué, même de la part des créanciers de la ville présents à la séance, une disposition à favoriser tout plan qui allégerait le fardeau de la dette en offrant des garanties solides de payement à ceux qui en possèdent les titres.

M. Ogleeby, tout en présidant la réunion d'une manière fort digne, a fait souvent entendre des paroles de justice et d'une extrême modération. Le plan de règlement présenté par le Dr Tébault et soutenu par son collègue, M. J. Bayle, de la commission nommée par les contribuables, n'a causé aucun étonnement et ne pouvait en causer en effet, puisqu'il était basé sur la Constitution elle-même, et M. Ogleeby a accordé de bonne grâce que les bons à prime ne pouvaient prétendre à absorber à eux seuls toute la taxe d'intérêt déterminée par la loi de 1876. Il faut donc que cette taxe soit levée et distribuée dans l'intérêt de tous les créanciers au pro rata de leurs droits et de leurs titres. Ce point là était essentiel et maintenant nous devons le regarder comme acquis puisqu'aucun de ceux qui étaient présents à la séance n'y a fait objection.

Mais il y a une différence de deux mills 1|2 entre le plan présenté par M. Ogleeby et le plan présenté par le Dr Tebault, le premier exigeant une taxe de 7 mills et le second une taxe de 4 mills 1|2 seulement. Il y a encore cette différence essentielle que le dernier se renferme dans la limite constitutionnelle, comme l'a fait observer fort à propos M. Bayle, tandis que l'autre se tait à cet égard, ou laisse son prendre que les 7 mills demandés seraient levés en dehors de la taxe de 10 mills dont le montant resterait affecté tout entier aux frais des services publics de la ville.

Une proposition par M. Clinton de convertir les bons à prime à 40 et les bons consolidés à 60 aurait dû être mieux accueillie qu'elle ne l'a été puisque sur le pied de 40 les bons à prime, au cours actuel, gagneraient 5 o|o, tandis que les bons consolidés, d'une meilleure réputation, n'y gagneraient pas davantage. Seulement il serait à craindre que les porteurs de bons consolidés ne consentissent pas à cet arrangement. A ce sujet, on a fait contre les consolidés une sortie à laquelle les assistants étaient loin de s'attendre, car on a soutenu qu'ils ne valaient pas plus que les autres, n'ayant pas une origine plus respectable. Leur date répond pour eux et les défend suffisamment. Du reste nous convenons que cette sortie a dû être agréable aux porteurs de bons à prime qui n'avaient jamais affiché des prétentions semblables.

Quelques considérations ultérieures ayant été présentées par le Dr Tébault sur l'augmentation probable de l'accroissement pour le cas où la limite constitutionnelle de la taxe serait respectée, il lui a été répondu que les taxes ne faisaient rien à l'affaire et que par ce moyen on arriverait plus vite à la reprise des valeurs foncières. C'est là l'argument dont se servaient les radicaux pour nous charger de dettes et de taxes et nous voyons aujourd'hui les tristes conséquences de cette économie fiscale. C'est la seconde fois qu'on ose soutenir que le vrai moyen d'enrichir une ville est de commencer par la ruiner en expropriant tous ceux qui y possèdent quelque chose. Mais il y a des gens qui tiennent à honneur de passer pour être hardis en matière de finance et qui comptent pour rien ce qui est dû à la sécurité des droits les plus sacrés.

Il est parfaitement inutile de discuter avec eux et nous leur laisserons toute la satisfaction de leur audace. Cependant, il nous sera peut-être permis de leur dire que les Radicaux, dans leurs beaux jours, tenaient exactement le même langage. Qui sait maintenant si nous n'irons pas plus loin qu'eux et si nous n'ajouterons pas quelques millions de plus aux millions de dette qu'ils nous ont laissés, sous prétexte de nous enrichir?

La conférence en était là, et il n'y avait aucune apparence d'arrangement possible, du moins pour le moment, lorsque M. Farrar, avocat de la ville, a lancé l'idée d'une nouvelle convention, comme un moyen de résoudre toutes les difficultés qui nous assiègent. L'idée n'a pas eu de succès, et nous sommes surpris qu'on n'ait pas demandé à M. Farrar quelle garantie il pouvait donner qu'on respecterait mieux les décrets de la convention nouvelle qu'on n'a respecté les décrets de celle qui n'a pas encore un an de date. Où est la constitution aujourd'hui, et qu'est-elle devenue? Elle est on ne sait où, et elle a été démolie avant même d'avoir été mise en pratique.

Quand nous disons que la constitution est on ne sait où, nous nous trompons, la constitution est dans les cours de justice qui en font absolument ce qui leur convient, qui la sapent de toutes les façons jusque dans ses fondements, et qui lui en substituent arbitrairement une autre. M. Farrar voudrait-il qu'une convention fut appelée à nous en donner une seconde qu'on ne respecterait pas mieux?

Nous ne sommes pas de cet avis, et nous nous contentons de la constitution actuelle et de la ratification qui lui a été donnée par plus de 80,000 suffrages libres. Si cela ne suffit pas, c'est malheureux, mais nous ne pourrons jamais invoquer un instrument plus fortement approuvé par le peuple et plus démocratiquement légitime. Nous l'avons et nous le garderons, et c'est au peuple à le défendre, car il est l'œuvre du peuple tout entier qui l'a salué à la presque unanimité comme l'aurore d'une ère de réparations et de réformes, comme le signe rédempteur du salut.

Seulement nous prétendons qu'il soit mis en vigueur de bonne foi et que ses clauses soient respectées. Nous prétendons qu'il soit exécuté en tout, dans ses décrets pour les municipalités comme dans ses décrets pour l'Etat; nous prétendons qu'il devienne pour tous le palladium des immunités et des droits publics, et qu'aucune de ses clauses ne soit violée pour cause d'intérêts provenant de l'agiotage—ou d'autres sources impures. La convention en le votant a bien fait, et le peuple en le ratifiant a bien fait aussi, et nous, en n'appliquant pas l'œuvre de cette convention à la situation à laquelle elle a voulu porter remède, nous faisons mal; nous affaiblissons le droit constitutionnel; nous ébranlons toutes les positions; nous blessons tous les droits acquis, les droits les plus respectables; nous inquiétons toutes les fortunes et nous réduisons à néant toutes les espérances de l'avenir.

Pour sortir de cette impasse où tout s'accule dans la confusion, nous ne connaissons qu'un moyen, c'est de rentrer dans le droit constitutionnel et de le prendre pour guide. La convention qui a voté la constitution représentait l'Etat tout entier; le peuple qui l'a ratifiée représentait l'Etat plus universellement encore; la clause qui limite la taxe municipale à 10 mills est donc une clause d'Etat tout aussi bon que celle qui limite la taxe d'Etat à 6 mills. Par cette clause, la constitution a pris les municipalités sous sa protection, et nulle cour judiciaire ne peut y porter atteinte, car ce serait porter atteinte à la souveraineté de l'Etat que le juge Billings respecte et que la cour suprême des Etats-Unis respecte aussi. A plus forte raison doit-elle être respectée de nos cours d'Etat, et nous comptons qu'elles n'y manqueront pas.

Encore une décision inconstitutionnelle.

L'exemple donné par la Cour suprême porte de mauvais fruits. Le juge Monroe se révolte à son tour contre l'ordonnance de la Constitution qui fait à l'Etat remise du payement du coupon de janvier pour la dette publique, et il interdit au trésorier et à l'auditeur d'appliquer aux dépenses générales les sommes collectées et précédemment affectées au payement de ces coupons. L'Etat cependant en avait grandement besoin, et comme ces fonds étaient destinés au service d'une dette dont l'Etat n'a jamais profité, la Convention avait trouvé fort légitime de les mettre au service de l'Etat pour une fois.

Et certes! cette remise était légitime et c'est ainsi que la cour de district devait en juger. Mais comme elle a fait différemment, l'Etat sera obligé de payer une vaste somme, si la cour suprême confirme la décision du juge Monroe. Le coupon dont il s'agit n'est pas un de ceux qui proviennent du réglement financier voté par la convention, réglement fixant l'intérêt à 2 o|o pendant les cinq premières années, mais c'est le dernier coupon représentant l'intérêt de Kellogg au 7 o|o, ce qui fait un payement de $455,000 pour six mois.

Nous ignorons où l'Etat prendra cette somme, car il n'est pas plus à même que la ville de payer intégralement ses dettes. Les deux dettes, étant également impures, la Convention avait cru faire une opération honnête en réduisant l'une et en forçant la ville à réduire l'autre, mais voilà que la justice des cours civiles s'y oppose et de par la décision du juge Monroe, il faudra que l'Etat trouve subitement une somme de $455,000, et la cour suprême ne voit pas la chose d'une autre manière.

Telle est la situation qui nous est faite par les prétentions dites judiciaires de nos tribunaux. Nos affaires publiques sont jugées non par des hommes d'Etat, mais par des légistes qui mettent leur manière de voir à la place des constitutions, et qui imposent la loi au peuple lui-même en réduisant à néant sa souveraineté. Nous ne pourrons plus dire désormais: "Il faut appeler une convention; il faut consulter le peuple" car cela a été fait; le peuple a prononcé et l'on ne tient pas plus compte de sa sanction que s'il n'avait rien dit.

Nous engageons fortement la cour suprême à faire un retour sur sa jurisprudence pour que les petits tribunaux ne se croient plus autorisés à massacrer si cavalièrement la Constitution.

Rapport sur le coton.— D'après ce rapport, émané de la Bourse nationale au coton, pour le département de la Nlle-Orléans, et pour le mois de novembre, nous voyons qu'il n'y a eu que cinq ou six jours de favorables à la cueillette en Louisiane, et qu'il reste encore à ramasser le 30 o|o au moins de la récolte. Le rendement, comparé à celui de l'année dernière, est de 32 1|2 o|o inférieur, excepté dans la paroisse d'Est-Baton-Rouge et dans les deux paroisses de Féliciana où il est de 15 o|o supérieur. Les pluies ont causé de grandes pertes. Le coton a pourri dans les champs, et pendant le mauvais temps, les bestiaux ont causé du dommage en mangeant les plantes et en faisant tomber le coton des grabots.

Les rapports qui viennent des Etats du Mississippi et de l'Arkansas sont absolument les mêmes quant aux mauvais temps et aux désastres qu'ils ont causés. La cueillette ne s'élève pas encore à plus de 72 pour cent. Dans l'Arkansas, elle s'élève même à seoins. 32 et 29 pour cent de moins que l'année dernière pour le rendement. La gelée n'a fait de mal sérieux dans aucun de ces trois Etats.

Le canal de Panama.

L'emprunt pour le canal de Panama a eu la même chance que les emprunts de l'Empire. MM. Seligman, Hellman & Cie, nous ont adressé hier soir la communication du télégramme suivant de Paris: "L'emprunt du canal de Panama a été plus de deux fois souscrit. Grand succès."

Ainsi tout doute est écarté à ce sujet. La montagne rocheuse qui occupe une partie de l'Isthme de Darien va disparaître devant les excavateurs de M. de Lesseps, et les eaux des deux océans seront réunies pour permettre aux navigateurs de faire plus rapidement le tour du monde. Adieu au cap Horn! Adieu au cap de Bonne Espérance! On n'en parlera bientôt plus.

Le canal de Panama.—**Le comité.**—Le comité américain chargé du placement des actions de la Compagnie du canal de Panama publie ce qui suit:

Les souscriptions au canal de Panama promettent d'être très considérables en Europe. Les avis du câble rapportent qu'une prime de 25 francs était offerte pour les souscriptions à accepter en entier, l'impression en Europe étant que les souscriptions seront de plusieurs fois le montant autorisé. Ici, les souscriptions affluent déjà, et tout indique qu'une somme importante sera prise aux Etats-Unis. Le canal sera aussi avantageux au commerce américain que le canal de Suez l'est à celui de l'Europe, et l'on calcule que, sur l'argent à dépenser pour sa construction, $50,000,000 au moins seront dépensés aux Etats-Unis pour machines, alimentation de l'armée d'ouvriers à employer et autres objets.

—*L'Univers* ouvre une souscription pour les congrégations. Il demande ce qu'il appelle "le denier des expulsés." *L'Univers* annonce qu'un "comité, composant des sénateurs, des députés et des représentants des congrégations expulsées, se chargera de la répartition des deniers."

OPÉRA FRANÇAIS.

Les *Huguenots* n'ont jamais été mieux interprétés à la Nouvelle-Orléans qu'hier soir. Après cette dernière audition, nous n'hésitons pas à dire que jamais ténor n'a été, sur notre scène, à la hauteur de M. Tournié. C'est certainement celui qui rappelle le plus Duprez dans ce grand rôle, par la largeur du style; dans ses demi-teintes on croirait entendre un suave écho de la voix de Rubini.

MM. Jourdan et Maugé ont montré une verve, une chaleur qui n'a pas tardé à provoquer des applaudissements. On peut en dire autant de M. Feitlinger.

Mme Ambre n'est pas seulement une *Marguerite* qui chante à ravir *Oui, je veux chaque jour*, et—*Ah! si j'étais coquette*, c'est aussi une fort jolie reine, et l'on peut la croire sur parole, quand elle dit en parlant de Raoul:

"Pareille conquête,
"Serait bientôt faite."

Mlle Delprato n'a jamais aussi bien chanté le duo de Valentine avec Marcel.

Le duo entre Raoul et Valentine a soulevé une véritable tempête d'applaudissements et de bravos.

Cette soirée du 9 décembre occupera une des premières places dans les souvenirs artistiques des personnes qui fréquentent le théâtre de l'Opéra français.

Ce soir il n'y aura pas de spectacle à cause des répétitions d'*Aida*. Samedi soir on donnera *Faust*.

Dimanche *Le Juif Errant*.

On annonce *Aida* pour lundi.

A. M.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Le succès du drame "Hazel Kirke" grandit toujours, et maintenant pour avoir des places il faut aller les retenir d'avance au bureau de location.

Dimanche prochain nous aurons la troupe d'Ada Cavendish pour une semaine. Il est probable, vu le grand succès qu'elle a obtenu, que la troupe qui représente Hazel Kirke passe au théâtre St-Charles où elle remplira un nouvel engagement d'une semaine.

Il y en a pour enfants, pour demoiselles et pour dames des **cauchemars à l'Etoile Rouge.**

Les billets de La Loterie de l'Etat de la Louisiane Peuvent être achetés aux Bureaux de la compagnie Coin des rues Union et St. Charles jusqu'à 11 heures A. M. L'heure du tirage.

De la Nlle-Orléans à Washington.— La direction de la grande voie "Pan Handle and Pennsylvania" placé sur cette ligne des wagons dortoirs qui vont tous les jours, sans changement ni temps d'arrêt, de Cincinnati et de Columbus, Ohio à Baltimore et à Washington, arrivent dans ces dernières villes le matin, ce qui permet aux voyageurs de déjeuner et de faire leur toilette avant les heures d'affaires.

Le "Pan Handle and Pennsylvania" est aussi le triple voie empierrée, chaque train est accompagné d'un wagon-restaurant et de confortables d'excellents menus; les voitures sont propres, élégantes et confortables. Quant au pays que l'on traverse, il est tout simplement admirable. De fait la ligne de railways dont nous parlons n'a pas d'égale aux Etats-Unis, et les voyageurs n'ont jamais à descendre d'un train. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Col. W. M Wallington, agent général dans le Sud, au bureau des chemins de fer, coin Camp et Commune, et à Cincinnati, au Col. Sidney B. Jones, agent général pour les passagers.

M. Rouher et Gambetta.

Le *Télégraphe* rend compte dans les termes suivants de l'opinion que M. Rouher aurait exprimée sur M. Gambetta dans une conversation à Riom, le 7 novembre, chez les Marsites:

"La conversation, qui avait précédé le coucher, fut portée sur le terrain politique. Entouré par tous les assistants, questionné par eux avec anxiété, M. Rouher se mit à examiner la situation intérieure de la France et fit un véritable cours d'histoire sur les événements qui ont suivi le 16 Mai et amené la réaction contre le cléricalisme."

Un interlocuteur ayant dit avec violence:

—Avant six mois, nous serons débarrassés de cet infâme gouvernement.

—Ne l'espérez pas, dit M. Rouher. La République est sur le point d'arriver à ce qui doit être l'idéal d'un gouvernement parlementaire. Elle aura deux partis, l'un avancé, l'autre modéré; et, quand ces deux pôles extrêmes auront pris leur jeu régulier, on oscillera, sans révolution possible de l'un à l'autre.

Certes, a-t-il ajouté, la République peut tomber un jour; mais ce jour n'est pas proche. Dans dix ou quinze ans, (je ne le verrai pas, a dit d'un ton pénétré M. Rouher), elle pourra périr par une accumulation de fautes successives. Mais, lorsque l'échéance sera à la disposition du pays, le pays même mal disposé, hésitera par crainte du lendemain. "D'ailleurs quant à présent, il ne faut pas nous le dissimuler, les masses sont acquises à la République." Je parle ainsi en observateur attentif et désormais désintéressé (sic).

Incidemment, répondant à l'interpellation d'un autre interlocuteur, M. Rouher s'exprima dans un langage affectant l'impartialité sur le compte des hommes politiques du jour, notamment sur M. Gambetta, qui lui était représenté comme un révolutionnaire capable de tous les excès.

—Détrompez-vous, dit M. Rouher, M. Gambetta sera peut-être un jour votre amore de salut; ce n'est pas un homme politique accompli, la fougue de son caractère l'en empêche, mais c'est un homme d'un immense talent, d'un patriotisme incontestable, et il laissera, soyez en sûr, une trace dans le siècle. Son impulsion mesurée est par-dessus tout profitable envers et contre ses détracteurs.

S. E. le cardinal archevêque de Paris vient d'adresser une éloquente lettre pastorale aux membres des congrégations religieuses dispersées en exécution des décrets du 29 mars. L'écrivant prélat, dans le langage ferme et modéré qui caractérise ses protestations, déclare maintenir aux religieux leurs pouvoirs spirituels, et sa lettre est empreinte de la plus profonde émotion.

Plus que tout autre évêque, dit Son Eminence, dans cette immense capitale, j'avais besoin du concours de votre zèle, de votre science, de vos talents. La vive peine que m'inspirent vos malheurs à cause de l'affection que je sens pour vos personnes, s'accroît encore par la pensée du dommage qu'éprouveront tant d'âmes confiées à mes soins, que vous conduisiez dans les voies de la vertu et de la piété chrétienne.

Cependant, mes bien-aimés Pères, la tristesse qui nous est commune ne doit pas ressembler "aux tristesses de ceux qui sont sans espérance." Loin de là, notre confiance s'élève et se fortifie dans les tribulations.

Les dernières lignes sont également à citer à cause de leur énergie sereine et de l'affirmation du droit qu'elles expriment.

Je me sentais pressé de vous adresser ces lignes, que mon cœur me dicte, pour vous exprimer mon attachement et ma reconnaissance. Je vous dois encore un autre genre d'assistance. Dans les maisons hospitalières où vous cherchez un asile, il faut que vous puissiez observer ce qu'il y a d'essentiel dans vos obligations et faire quelque bien autour de vous.

Je vous maintiens donc tous les pouvoirs spirituels que vous avez exercés dans mon diocèse, jusqu'au jour de votre dispersion, et j'espère qu'un grand nombre d'âmes pourront encore recueillir les fruits précieux de votre ministère.

En vous donnant des marques de ma confiance et de mon affection, je vais au devant des vœux du digne clergé du diocèse de Paris. Tous nos prêtres, je le sais, vous entourent en ce moment de leurs sympathies fraternelles. Puissent tous ces témoignages et tous ceux que vous recevez de la part des chrétiens fidèles, adoucir l'amertume des sacrifices présents et vous fortifier par l'espoir d'un meilleur avenir!

—Tout le monde connaît un peintre en bâtiments qui, retiré des affaires, raconte partout qu'il va se faire une pièce dramatique. Il affirmait hier qu'il met la dernière main à un acte pour l'Odéon, intitulé:

ON NE BADIGEONNE PAS AVEC L'AMOUR.

Préservez votre santé, mesdames, en portant, dans ces temps de pluies, les **cauchemars de l'Etoile Rouge.**

Abdication du comte de Chambord.

Sous ce titre on lit dans le dernier numéro de la *Correspondance de Paris*, que nous reproduisons sous toutes réserves:

"Une nouvelle qui pourrait avoir des conséquences graves pour la France républicaine nous parvient aujourd'hui.

"En présence de l'état de trouble où se trouve la France, à la suite des mesures poursuivies par le Cabinet Ferry, il a été persuadé au prince prétendant que "seule l'union des partis monarchiques" pouvait, aux prochaines élections parlementaires contrebalancer la majorité républicaine. En conséquence, "S. A. R. le duc de Bordeaux, comte de Chambord," aurait décidé d'adresser à la France un manifeste dans lequel il ferait appel à tous les groupes épars du parti monarchique pour les engager à se grouper autour de la personne de son parent et héritier roi légitime, Louis-Philippe d'Orléans, comte de Paris," en faveur duquel il renonce à tous ses droits à la couronne.

"A la suite du manifeste, on attendait l'ouverture de la période électorale pour donner aux futures élections le caractère plébiscitaire; mais, déjà, les chefs des partis monarchiques, en France, seraient engagés et priés à se joindre à la coalition [illegible] et on dite les noms de personnages très en vue, occupant même de hautes situations dans la République, qui favoriseraient, assure-t-on, de toutes leurs forces le mouvement qui se prépare."

Loterie de l'Etat de la Louisiane
mardi
14 décembre
Gros Lot
$100,000
Billets entiers seulement
$10
Demi $5, cinquième $2, dixième $1.

11279
Lots
S'élevant
à
$522,500
devant être
Distribués
Gros Lot
$100,000
Billets seulement $10.

La *Semaine religieuse de Paris* publie la lettre suivante, adressée au cardinal-archevêque de Paris:

Londres, le 9 novembre 1880,
35, Wellington street, Standard.

Monseigneur,

Au nom de la liberté si chère aux Anglais, les soussignés, membres du clergé de l'Eglise d'Angleterre ou laïques appartenant à cette communion, désirent exprimer à Votre Eminence, et par l'intermédiaire de Votre Eminence à tous les catholiques de France, l'indignation que leur cause la persécution à laquelle les Ordres religieux sont actuellement soumis en France.

Nous ne pouvons entendre parler de couvens violés, de chapelles profanées et d'hommes recommandés par leur piété et leurs bonnes œuvres jetés dans la rue sans asile, et demeurer silencieux.

Permettez moi donc de faire parvenir, par Votre Eminence, aux victimes d'une aussi injuste persécution l'expression de notre plus chaleureuse sympathie dans l'épreuve qu'elles supportent, et l'assurance que, quelles que soient les divergences qui subsistent malheureusement entre nous sur d'autres points, et quelque sérieuses qu'elles soient, en cette matière nous sommes cœur et âme avec elles dans la noble lutte qu'elles soutiennent pour la cause sacrée de la liberté et de la religion.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Eminence, le très obéissant serviteur.

CHARLES L. WOOD, Président.

Signé au nom du conseil de l'*Union de l'Eglise anglaise*, représentant douze évêques, deux mille cinq cents membres du clergé et quinze mille huit cents laïques.

Ils ne vas à **l'Etoile Rouge** si plus on y veut aller, par la raison qu'on y rencontre toujours du nouveau.

GARIBALDI A ALASSIO.

Garibaldi, en quittant Milan, s'est rendu à Alassio (département de Port-Maurice.)

Le général, qui ne pouvait plus supporter le climat de Caprera, a accepté l'offre d'un de ses amis et s'est installé avec sa famille, dans une belle villa, située au bord de la mer, à un kilomètre environ d'Alassio.

En arrivant devant la grille du jardin qui entoure la villa, nous montrâmes au gardien nos cartes d'introduction, et franchissant un perron de trois marches, nous pénétrâmes dans l'intérieur.

Après avoir été introduit dans un salon d'attente, l'une de nos Françaises, la femme du général, nous reçut gracieusement et nous permit de voir son mari, à la condition que la visite serait courte et que nous le ferions parler le moins possible. Du matin au soir des milliers de personnes assiègent les grilles de la villa en demandant la même faveur.

La chambre de Garibaldi est au premier étage, avec deux fenêtres ayant vue sur la mer. Elle est très vaste, aimablement mais confortablement meublée. En entrant à gauche dans la pièce et faisant face à la mer, on voit un petit lit en fer et une table sur laquelle papier, plumes, encre et les lunettes du général sont posés pêle-mêle.

Si l'on fait le tour du lit, on en trouve un second, en fer aussi, servant à sa femme qui ne le quitte jamais.

Le général à demi couché sur son lit porte le costume que la photographie a popularisé. Une toque sur la tête et sa légendaire chemise rouge. Il tenait entre ses mains crispées un éventail de papier servant à chasser les mouches. Nous nous étions placés près du chevet; il nous dit d'une voix très douce: "Mettez-vous un peu plus au pied du lit, car je ne puis me retourner et je veux vous voir en face."

Nous prîmes alors contempler le vieux général. La figure n'a pas trop changé: les yeux ont une vivacité extrême, le teint est assez frais, les cheveux blancs, dont quelques-uns sont restés blonds, sa barbe, poivre et sel. Quand on voit cette figure si énergique et si vigoureuse encore, on ne peut croire que le reste du corps soit paralysé. Et cependant, le général a perdu complètement l'usage de ses jambes: les mains sont nouées, et il lui serait impossible de descendre seul de son lit.

Nous lui dîmes alors: "Le but de notre visite, général, est de vous saluer, de vous souhaiter un prompt rétablissement." Ses yeux brillèrent, et il nous dit d'une voix très émue: "Merci, merci, merci."

Nous lui demandâmes alors la permission de lui serrer la main; il nous répondit: "Embrassez-moi, mais doucement, pour ne pas me faire mal."

L'entrevue était terminée. Nous remerciâmes dona Francesca, qui nous tendit la main.

Au moment où nous franchissions la grille du jardin, la foule se précipita pour nous demander des nouvelles.

Le général a soixante-quatorze ans, mais ceux qui l'entourent espèrent beaucoup que le changement de climat aura une salutaire influence sur son état de santé. Il compte demeurer tout l'hiver à Alassio.

Si, contrairement à ce que l'on croit, le climat d'Alassio ne lui convenait pas, on le transporterait à Porto-Maurizio, la station d'hiver la plus chaude du département et une des plus agréables de la rivière de Gênes.

Une grande villa a été mise à sa disposition.

—On sait que la reine d'Angleterre doit se rendre à Berlin au commencement de l'année prochaine, pour assister au mariage de son petit-fils, le prince Guillaume de Prusse. Sa Majesté a promis à lord Lyons de s'arrêter quelques jours à Paris en allant en Allemagne. Une réception diplomatique aura lieu en son honneur à l'ambassade d'Angleterre.

—Quatorze ans dans un kiosque!

Une personnalité bien connue sur le boulevard—l'Anglaise qui vendait les journaux de Paris, de Londres et de New York dans le kiosque situé au coin de la place de l'Opéra et du boulevard des Capucines, vient de déménager.

Avant-hier, ses clients du Washington Club, de l'ambassade d'Angleterre et du Jockey l'ont trouvée établie à l'autre coin du Grand-Hôtel, vers la rue Scribe.

Elle était restée quatorze ans dans son ancien kiosque, sans s'absenter un seul jour, ni pendant la siège ni pendant la commune.

Pendant ces quatorze années elle a vendu 127,825 numéros du *Times* et 435,227 numéros du *Figaro*.

Pendant cinq mille cent treize nuits consécutives, elle n'est sortie de son kiosque qu'à une heure du matin. Les Mille et une Nuits sont dépassées!

Plus de 1000 caisses de cauchemars en tous genres en vente à l'**Etoile Rouge.**

Nouvel attentat au vitriol.—Cela devient véritablement effroyable.

Le 11 novembre, une jeune femme, abandonnée de son prétendu, s'est vengée, en plein marché Beauveau, en lui lançant à la figure le contenu d'une tasse de vitriol.

Le 12, Mme Séraphine X....., âgée de trente-six ans, habitant Joinville-le-Pont, avait appris que son mari avait contracté une liaison avec une jeune fille de la localité. Mme X.....se procura du vitriol et chercha à surprendre son mari en flagrant délit. L'ayant vu entrer dans la maison de sa rivale, elle revint en toute hâte à son logis, où elle versa son vitriol dans une tasse. Puis, ayant pénétré dans la chambre où se trouvaient les amoureux, elle jeta au visage de la jeune fille le contenu de sa tasse. La malheureuse tomba sur le parquet en poussant des cris affreux. Les voisins accoururent et, pendant que les uns s'occupaient de secourir la victime, les autres s'emparèrent de Mme Séraphine X....., qu'ils conduisirent au commissariat de police. Après un premier interrogatoire, elle a été écrouée au Dépôt.

Quant à la jeune fille, son état est excessivement grave; on craint qu'elle ne perde la vue. Elle a été envoyée à l'hôpital Saint-Antoine.

Loterie de l'Etat de la Louisiane
mardi
14 décembre
Gros Lot
$100,000
Billets entiers seulement
$10
Demi $5, cinquième $2, dixième $1.

Le Vasco.—Ce bateau à vapeur capitaine Max Blanchard, ayant été retardé dans son dernier voyage, partira positivement aujourd'hui à midi faisant le service régulier de la côte et du Bayou Lafourche jusqu'à l'Isle bodeaux. Voir l'annonce.

A une soirée de province:

Un monsieur et une dame entrent. La maîtresse de céans, s'adressant gracieusement à la dame et à son mari:

—Ah! vous voici revenus de voyage! Charmée de vous revoir! Vous arrivez de Suisse? C'est une contrée délicieuse, dit-on!

La dame, d'un air tout à fait aimable:

—Ah oui, ma chère, c'est un pays bien pythagore!.....

Stupéfaction générale. Tout le monde se regarde en pouffant tout bas. Le mari, écarlate, interpellant sa femme:

—Mais, ma bonne amie, vous n'y songez pas! Vous avez sans doute voulu dire que c'était un pays pittoresque?...

La dame, d'un air pincé:

—Eh bien!..... pittoresque..... pythagore..... tout ça c'est synagogue!

—Un de ces mots qu'on n'invente pas. Voici ce que nous avons entendu hier, rue Bergère:

Un cocher de fiacre, à un monsieur qu'il a failli écraser:

—Les gens comme il faut se dérangent: il n'y a pas besoin de leur crier gare!

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

AVIS.—Les élus nous des Officiers nommés de la Société devant avoir lieu MARDI 21 décembre prochain les personnes qui désirent présenter leur candidature devront les faire parvenir à M. le Président J. Schweitzer, 166, rue Royale jusqu'au 21 courant, à 5 heures P. M. Les conditions pour chaque emploi sont affichées à l'Asile où l'on peut en prendre connaissance.

Par ordre du Conseil d'Administration
L. SIMON, Secrétaire.
10déc—2t

Sociedad Union Española de Beneficencia mutua.—Los oficiales y maestros de esta sociedad se reunirán en la asamblea general de Claude y Humina el domingo 12 del corriente á las 4½ de la tarde, y en dicha asamblea se elegirá la nueva junta reglamentaria debiendo ayudar la mayor asistencia posible.

Por orden de los TOMAS JORDA, presidente.
ANTONIO A. GALAN, secretario.
10 dic—3t

Banque du peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nlle Orléans 10 décembre 1880. Les actionnaires de cette banque sont prévenus que l'élection annuelle suivant l'article 22 de la Charte de neuf directeurs pour le service de l'année prochaine aura lieu dans la salle de la Banque **Lundi, 20 du courant,** de 10 heures du matin à 2 heures du soir.

N. LANDRY,
Caissier

Bureau de la compagnie de Gaz d'Orléans (City Gas Works) 133 Canal.—L'élection annuelle de directeurs de cette Compagnie aura lieu **lundi, 20 décembre 1880,** de 11 heures du matin à 2 heures de l'après midi

R. F. HARRISON
Secrétaire protem.
10 déc—au 20

A vendre,

A 50 cts. pièce 300 ORANGERS de quatre ans
S'adresser, 65 rue Decatur 10déc—6t

Perdu

MERCREDI, quelque part dans la rue, UNE PERLE BLANCHE d'une boucle d'oreille. Une récompense sera payée en la rapportant au restaurant de LEON, No 23 rue St Charles.
1p déc—2t

Au Public.

MONSIEUR GUSTAVE FEITLINGER, chanteur du théâtre de l'Opéra à la Nouvelle-Orléans et professeur de chant à Bordeaux, informe le public qu'il est représentant de la maison Blendel, facteur de pianos à Paris; cette maison, une des meilleures marques de Paris doit venir se faire connaître à la Nouvelle-Orléans. Vendra des prix exceptionnels de son marché; pour voir les modèles des pianos, et avoir des renseignements, S'adresser rue St-Louis, 137, chez M. Gustave Feitlinger
8 déc—1m

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 9 DEC.—CLASSE No 294

Tirage de 4 heures P. M

9, 23, 68, 41, 67, 49 7, 20, 3, 10, 69, 73

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les journaux journaux, se font en public et journalement dans les salons de la Demoiselle.

En témoignage nous apposons notre signature

ADAM SUTTER,
LOUIS H. PIZZI,
Commissaires

Les gains de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tous temps dans notre bureau et sur demande.

AVIS.

GROCERIE et magasin de fourrage; les meilleures marques de liqueurs et groceries, cafés, etc., tenues par **BISCONTEAU VERRES,** à l'angle des rues Bayou et Broad, Nlle Orléans, La.

Toutes marchandises délivrées à domicile.
18 nov—1an

VINS DE CHOIX

COGNACS, CHAMPAGNES &C.

EN magasin en douane et à arriver un stock de vins rouges et blancs de choix des meilleurs crusts, purs sans plus justes prix que comporte la qualité des vins.

VINS ROUGES.

Château Latte, Château Margaux,
" Malecot, " Palmer,
" Pontet, " Regos,
" d'Issan, Clerc Milon,
Château Vernous,

tous "vins de crûs classés" d'origine, attesté par l'estampille des propriétaires.

Aussi: les suivants bon ordinaire à supérieur.

Fleu, Mouredon, Ambès,
Ambarès, Montferrand, Pomerol,
St. Emilion, Lndon Médoc, Côte de Bourg,
Margaux, Côte de Fionsac, Blanquefort.

VINS BLANCS.

Château Yquem, Château Vigneau,
" Bienassez, " Myral,
Guiraud, Crûs classés d'origine.
Aussi: Sauternes et Graves.

Important ces vins non même, je les offre sous toute garantie. Ils demeurent à l'entrepôt.

Importer's Bonded Warehouse, et ne sont livré, qu'au fur et mesure des besoins

La mise en bouteille est l'objet de soins particuliers et n'est confiée qu'à des ouvriers compétents

Cognacs, bon ordinaire à extra fins.
Champagnes, Roederer, Krug, &c.
Whiskies, Rye et Bourbon, des meilleures marques.
Rhum de la Jamaïque et de Ste. Croix.
Scotch and Irish Whiskies, Ramsey, Wise, Macdeivers, Forres, Keron, de qualités supérieure.
Vermouth, Bitters, Absinthe, Kirsch, Liqueurs Exce, huiles d'olive, vinaigre, petits gelées champignons &c.

VINS DE CALIFORNIE,

de toutes qualité reçus directement par chaque de San Francisco.

Je sollicite la clientèle de personnes désirant des marchandises de tout repos, certain de satisfaire. Livraison à domicile.

B. TREMOULET,
No. 7 RUE DECATUR.
Vis-à-vis de la Poste.
Sept—

RÉCLAMATIONS DE GUERRE.

LA Commission franco-américaine pour le règlement des réclamations de guerre commencera à siéger le 22 du courant. Toutes les réclamations devront lui être soumises dans les six mois qui suivront cette date.

Voici les réclamations sur lesquelles la commission aura à se prononcer:

Réclamations de CITOYENS FRANÇAIS dont les biens ont été saisis ou détruits pendant la guerre de sécession, du 13 avril 1861 au 20 août 1